



26/6/2020

ANPF - LES CONTRAINTES DES MESURES DE PROTECTION IMPOSÉES

Quelques extraits du Guide du Ministère du Sport

- Les pratiques en extérieur et en équipements sportifs couverts sont autorisées. En lieu public : si considéré comme accessible pour une pratique sportive
- Aptitude médicale
- Respecter la distanciation physique de 2m spécifique aux activités sportives sera impératif entre les pratiquants (10m pour une activité physique linéaire comme la course, 5m pour une activité à intensité modérée)
- **Limitation du nombre de joueurs en fonction de l'espace de pratique proposé (exemple à titre indicatif : 2 terrains pour 10 joueurs, 4 terrains pour 20 joueurs, etc...). Les présidents d'association auront la charge de trouver le meilleur compromis**
- Absence d'échange, de partage ou de transmission d'un matériel quelconque (pour les balles voir instructions pickleball ci-après)
- Faire respecter les gestes barrières et la distanciation et rappeler l'interdiction d'accès aux vestiaires.
- En cas de personne symptomatique, lui demander de quitter les lieux et l'inviter à consulter.
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique et/ou de savon.
- Dans la mesure du possible un affichage des consignes sanitaires sur les lieux de pratique et un rappel systématique à chaque nouvel arrivant.
- L'édition d'un document spécifiant les conditions de reprise à destination des éventuels formateurs.
- La tenue des cours en extérieur uniquement permettant l'espacement d'au moins 2m entre chaque participant.
- En cas d'utilisation de mobilier (tables, chaises...) celui-ci devra être désinfecté avant et après chaque cours.
- L'utilisation par les pratiquants de leur propre équipement de protection individuelle et de leur matériel de pratique, et pas d'échange de matériel, outillage, entre pratiquants sans désinfection préalable.
- L'enregistrement par le club des coordonnées de chaque pratiquant dans un cahier de présence. Le club s'engage à communiquer celui-ci aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.
- Les joueuses et les joueurs doivent respecter les consignes générales de sécurité sanitaire (ne pas venir jouer en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée, perte du goût et de l'odorat...).
- Les joueuses et les joueurs doivent arriver en tenue de pickleball et avec leur propre matériel.

Pour aller plus loin au plan de la pratique du pickleball en jeu simple tout en adoptant les contraintes précitées



26/6/2020

En début de session de jeu :

- Un responsable de session est nommé, il aura la charge de la désinfection, du montage et démontage du ou des filets ainsi que de la pose des marquages de ligne éventuels.
- Le responsable de session rappellera aux joueuses et joueurs les instructions sanitaires ainsi que les présentes règles aux participants
- Les papiers ou autres chiffons utilisés pour ces nettoyages sont jetés dans la poubelle amenée par le responsable de la session

Avant d'entrer sur le terrain :

- A défaut de la possibilité de réserver une place personnelle sur un banc ou une chaise, avant le début de chaque partie, les joueuses ou joueurs doivent impérativement nettoyer le banc ou la chaise qu'ils ont utilisé avec un produit détergent-désinfectant et du papier jetable.
- Pour chaque partie, les joueuses ou joueurs utiliseront une balle fraîchement désinfectée et la nettoieront avant de la passer aux équipes qui prennent le relais

Sur le terrain :

- Les joueuses ou joueurs ne doivent pas se toucher le visage avec la main pendant le jeu.
- Les joueuses et joueurs s'abstiendront de toucher le filet durant toute la durée de la session. S'il n'ont pu l'éviter, un nettoyage de la zone de contact avec désinfectant s'impose.

En fin de jeu :

- Un signe de la main ou de la raquette à distance marquera la traditionnelle fin de partie tout en respectant les règles de distanciation habituelles.
- La balle utilisée est désinfectée et remise aux joueuses et joueurs qui prennent le relais
- Les joueuses ou joueurs doivent déposer leur raquette exclusivement dans leur sac.

A la fin de la session :

- Les joueuses ou joueurs doivent se laver les mains après avoir nettoyé le matériel.
- Le démontage et le nettoyage des filets s'effectue individuellement, les balles et les dispositifs de marquage de ligne éventuels sont eux aussi nettoyés. Le responsable de séance emporte la poubelle avec les déchets (attendre 24h avant de le mettre aux ordures ménagères) .

En conclusion, la reprise normale est autorisée mais en nombre limité et tout en respectant les mesures barrières mises en place par le gouvernement.

Bon jeu ! Prenez soin de vous et veillez à protéger les autres

Le Comité directeur de l'ANPF